



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement

Note du Secrétariat

Dans sa résolution 64/172, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa soixante-cinquième session et de présenter au Conseil des droits de l'homme un rapport d'étape sur l'application de cette résolution, y compris les activités menées aux niveaux national, régional et international en vue de la promotion et de la réalisation du droit au développement. Conformément à la pratique établie et compte tenu du calendrier de présentation des rapports, le rapport conjoint du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit au développement, qui figure dans le document A/HRC/15/24, est présenté à la fois au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale.

* A/65/150.

